Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_247-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_247

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

Secrétaire de séance : Madame Sophie MARQUANT

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le neuf novembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 3 novembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Esthercadlie CARBON, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Monsieur Erwann ROUGIER, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Benoît HOUYERE représenté(e) par Madame Sophie MARQUANT , Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE , Madame Nadège LE FLOCH représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_247-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_247

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

- 7 allée le Clos du Tertre - Convention de servitude électrique souterraine avec ENEDIS

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le projet de convention de servitudes CS06 établi par la société Enedis sous la référence OSR n°71617298 ;
Vu le plan de tracé des ouvrages annexé à ladite convention ;
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, habitat, commerce et transitions en date du 7 octobre 2026 ;

Considérant que la société Enedis, concessionnaire du service public de la distribution d'électricité, réalise un branchement neuf, en souterrain, destiné au raccordement au réseau public de distribution d'une construction individuelle sise 7 allée du Clos du Tertre à Vitré ;

Considérant que la réalisation de ce raccordement nécessite l'établissement, sur la parcelle communale cadastrée section BB n°91, sise Le Clos du Tertre à Vitré, à usage de voirie, d'un branchement électrique ainsi que d'une canalisation souterraine et de ses accessoires, dans une bande de cinquante centimètres de large et sur une longueur totale d'environ cinq mètres, depuis le réseau basse tension existant, jusqu'au coffret de branchement implanté en limite de propriété ;

Considérant qu'il convient, à cette fin, de consentir à Enedis une servitude sur la parcelle communale susvisée, dans les conditions définies par la convention de servitudes CS06 ;

Considérant que cette servitude est consentie sans indemnité ;

Considérant que les frais liés à l'établissement de l'acte authentique sont pris en charge par Enedis ;

Considérant que cette servitude, destinée à permettre le raccordement d'un usager au réseau public de distribution d'électricité, présente un caractère d'intérêt général ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver les termes de la convention de servitudes CS06, à conclure entre la Ville de Vitré et Enedis, relative à l'implantation d'un branchement électrique souterrain sur la parcelle communale cadastrée section BB n°91, Le Clos du Tertre, selon les conditions exposées ci-dessus ;
- de dire que la servitude est consentie sans indemnité, et que les frais d'acte authentique sont à la charge de la société Enedis ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes et documents nécessaires, et notamment l'acte authentique à intervenir.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_247-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_247

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
12 nov. 2026

La Secrétaire de séance
Sophie MARQUANT

Signé par Sophie MARQUANT
Adjointe en charge du Commerce et de l'Artisanat
16 nov. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.